

II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 21 septembre 2009

portant nomination d'un membre grec du Comité économique et social européen

(2009/731/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 259,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 167,

vu la décision 2006/651/CE, Euratom ⁽¹⁾,

vu la proposition présentée par le gouvernement grec,

vu l'avis de la Commission,

considérant qu'un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de M. Konstantinos POUPAKIS,

Article premier

M. Fotis AGADAKOS, secrétaire adjoint de la section des finances de la Confédération générale des travailleurs de Grèce, est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2010.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 21 septembre 2009.

Par le Conseil

Le président

T. BILLSTRÖM

⁽¹⁾ JO L 269 du 28.9.2006, p. 13.